

Groupe d'étude sur le droit et la politique des pêches côtières

Un groupe d'étude sur le droit et la politique des pêches côtières émanant du Groupe de travail sur les pêches côtières¹, dont la Communauté du Pacifique (CPS) assure la coordination, a récemment été créé. Il a pour rôle de formuler des conseils à l'intention du Groupe de travail quant aux moyens d'améliorer les cadres juridiques et stratégiques applicables à la gestion des pêches côtières et de l'aquaculture dans le Pacifique, conformément aux documents d'orientation adoptés au niveau régional et mondial. La particularité du contexte océanien tient à la place prépondérante qu'occupent les droits et les pratiques coutumiers ou traditionnels dans la gestion des ressources halieutiques côtières, ainsi qu'à la nature des régimes locaux de propriété des zones côtières.

Les documents stratégiques régionaux adoptés en 2015 (*Future of Fisheries – A Regional Roadmap for Sustainable Pacific Fisheries* [feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie]² et *Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires du changement : la Stratégie de Nouméa*³) soulignent que les États et Territoires insulaires océaniques doivent impérativement élaborer des législations et des politiques robustes et actualisées visant à réglementer la pêche côtière. En adoptant ces deux documents, les pays insulaires océaniques se sont également engagés à se doter de politiques et de lois conférant aux communautés côtières les moyens de gérer leurs ressources halieutiques grâce à une définition précise de leurs droits d'utilisation de ces ressources.

Cet engagement s'exprime aussi au travers de plusieurs instruments non contraignants, notamment le *Code de conduite pour une pêche responsable*⁴ de 1995 et les *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté*, adoptés en 2015 par les États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

C'est dans ce contexte que les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique, réunis en 2016 à l'occasion de leur quarante-septième Sommet, ont chargé la CPS d'œuvrer, en coordination avec les services nationaux des pêches, les organisations régionales et les groupes communautaires, au renforcement des moyens et des ressources en faveur de la gestion des pêches côtières. Le Groupe de travail sur les pêches côtières a proposé, dès sa première réunion, le 1^{er} décembre 2017, la mise en place d'un groupe d'étude sur le droit et la politique des pêches côtières. Cette proposition a été approuvée à la deuxième réunion du Groupe de travail, tenue le 18 avril 2018.

Le groupe d'étude s'emploiera en un premier temps à recueillir, auprès de sources diverses, les informations et les documents qui lui permettront de formuler des conseils juridiques et stratégiques, conformément à la demande du Groupe de travail. Il s'efforcera en particulier de recenser les obstacles à l'application efficace des cadres juridiques et stratégiques en vigueur, ainsi que les différentes options de nature à favoriser l'autonomisation des communautés océaniques dans le domaine de la gestion des pêches côtières. Le groupe d'étude aura également pour tâche de définir des indicateurs clés pour le suivi des résultats escomptés énoncés dans la Stratégie de Nouméa, d'inventorier et



L'évaluation de l'applicabilité des règles relatives à la taille minimale des poissons au regard de celle d'autres types de réglementation est une des activités que le groupe d'études pourrait entreprendre. Crédit photo : Ariella D'Andrea.

de cataloguer les lois et politiques pertinentes et de cartographier les compétences nationales et infranationales s'exerçant sur les ressources halieutiques côtières.

Le groupe d'étude est une petite équipe de conseillers juridiques, de conseillers en politiques, de gestionnaires des pêches et d'agents de terrain devant être approuvés par le Groupe de travail, et pourra inclure aussi bien des experts originaires de pays océaniques que des experts internationaux. Pour être membre du groupe d'étude, il faudrait idéalement exercer en Océanie ou avoir une expérience significative dans le domaine de l'élaboration de législations ou de politiques sur la gestion des pêches/des ressources côtières dans la région. Le groupe d'étude n'est pas un organe représentatif et se veut avant tout un vecteur de collaboration et d'échange d'information. Si vous souhaitez vous associer à l'une ou l'autre de ses activités, et si vous avez surtout du temps à donner à titre gracieux, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Pour plus d'information :

Ariella D'Andrea

Conseillère juridique pour les pêcheries côtières et l'aquaculture à la CPS, ariellad@spc.int

Hugh Govan

Expert en politiques, hgovan@gmail.com

Ruth Davis

Maître de conférence en droit, Université de Wollongong (Australie), rdavis@uow.edu.au

¹ Voir l'article précédent dans ce numéro.

² <http://purl.org/spc/digilib/doc/xnc9f> (en anglais seulement)

³ <http://purl.org/spc/digilib/doc/eyzr8>

⁴ <http://www.fao.org/docrep/005/v9878f/v9878f00.htm>

⁵ <http://www.fao.org/3/i4356fr/i4356fr.pdf>